Imprimerie Rhodanique Saint-Maurice
1954

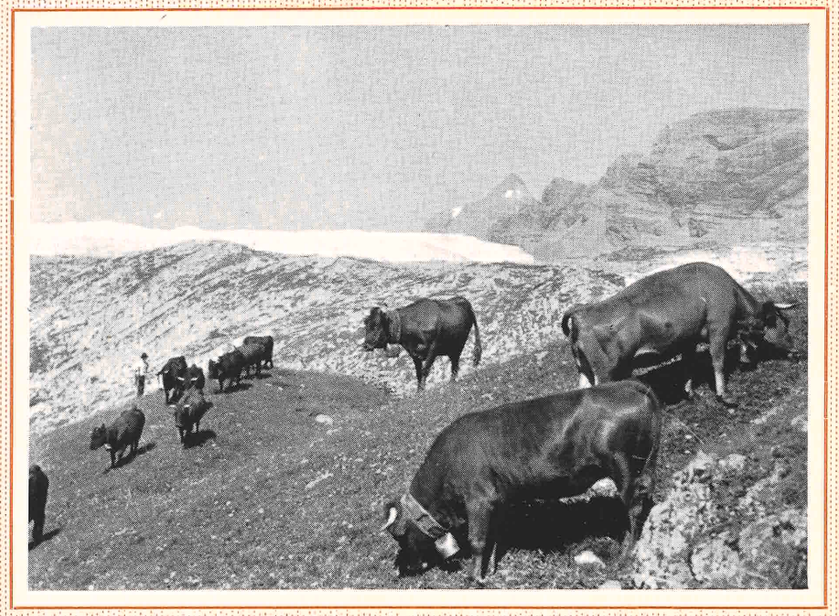

La race alpestre d'Hérens

1954

ÉDITÉ PAR LA FÉDÉRATION SUISSE DES SYNDICATS D'ÉLEVAGE
DE LA RACE D'HÉRENS

La race alpestre d'Hérens

ORIGINE

La race d'Hérens, qui tire son nom d'un district du Valais central, appartient au type brachycéphale caractérisé par une tête large et courte, voisine par là de la Duxer, dans le Tyrol autrichien, avec laquelle elle partage certains caractères morphologiques.

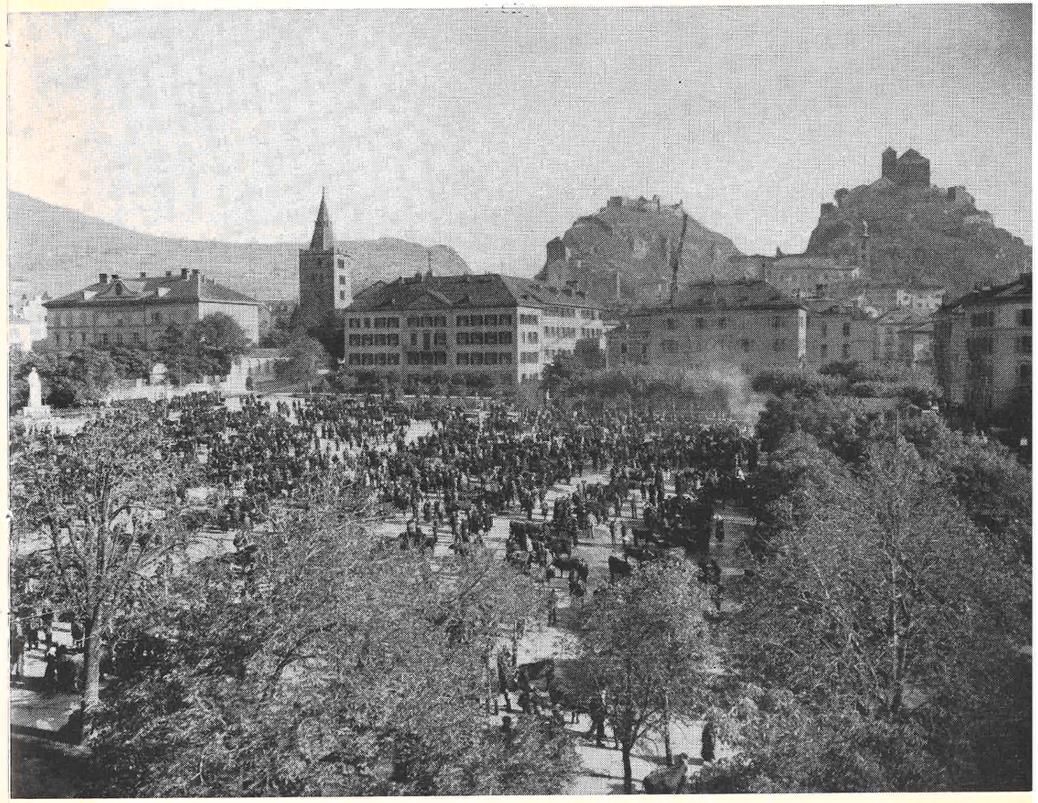

Grande foire d'automne sur la place de la Planta à Sion

Son origine controversée encore de nos jours remonte à la plus haute antiquité. Cette race alpine peuplait le Valais central déjà à l'époque romaine, comme en témoignent certains vestiges, notamment une tête de bronze trouvée à Octodure et représentant fidèlement les proportions typiques d'un taureau d'Hérens.

AIRE D'EXPANSION ET EFFECTIF

La race d'Hérens constitue un troupeau d'environ 30,000 sujets répandus dans les hautes vallées du Valais central ainsi que dans la plaine du Rhône, de Sierre à Martigny. On la rencontre aussi dans la région de Chamonix, au pied du Mont-Blanc, en France et dans la vallée d'Aoste, en Italie, qui, avant 1914, en importait chaque année plusieurs centaines de têtes par le Grand-St-Bernard.

Le berceau de la race est ainsi situé dans la haute vallée du Rhône, au cœur des grandes Alpes, séparées par la large entaille du fleuve en deux chaînes parallèles.

A cause de son orientation et de sa situation topographique, le Valais central possède un climat particulier, caractérisé par une grande sécheresse de l'air, l'absence de brouillard et une insolation très vive. **Les précipitations atmosphériques sont rares et atteignent en moyenne 60 à 70 cm. par année en plaine ;** elles augmentent avec l'altitude et s'élèvent à 100-120 cm. dans le fond des vallées latérales.

L'irrigation est indispensable et se pratique souvent au prix de gros sacrifices. Les hivers sont en général froids, les étés chauds et secs. Ces conditions permettent à basse altitude (450 à 900 m.) les cultures les plus diverses et les plus intensives : c'est la région par excellence du vin généreux, du fruit de qualité (pomme, poire, abricot), de l'asperge et de la fraise. Au fur et à mesure que l'on s'élève en montagne, les champs deviennent plus rares et font place définitivement à la production herbagère et à la forêt. Dans les situations favorables la culture du seigle se pratique encore à 1500 m. et même à 1800 mètres.

Dans la zone d'élevage de la race d'Hérens, **l'exploitation des pâturages alpestres est une des causes de la vie nomade de la population paysanne.** Pendant la bonne saison, les troupeaux sont soumis au régime pastoral, qui comporte un séjour de 4 à 5 mois à la montagne. Au printemps, vers la fin du mois de mai ou les premiers jours de juin, le bétail est d'abord conduit dans les mayens, pâturages intermédiaires situés entre 1300-1800 mètres, où il séjourne 3 semaines à 1 mois. Puis, dès que la neige a disparu, il monte dans les alpages, qui s'étendent au-dessus de la limite naturelle des forêts, jusqu'à 2800 mètres d'altitude au pied des glaciers.

Vers la mi-septembre, alors que la croissance de l'herbe est entravée par le froid et que la neige fait des apparitions trop fréquentes, le bétail redescend dans les mayens, puis, dans la seconde moitié d'octobre, regagne

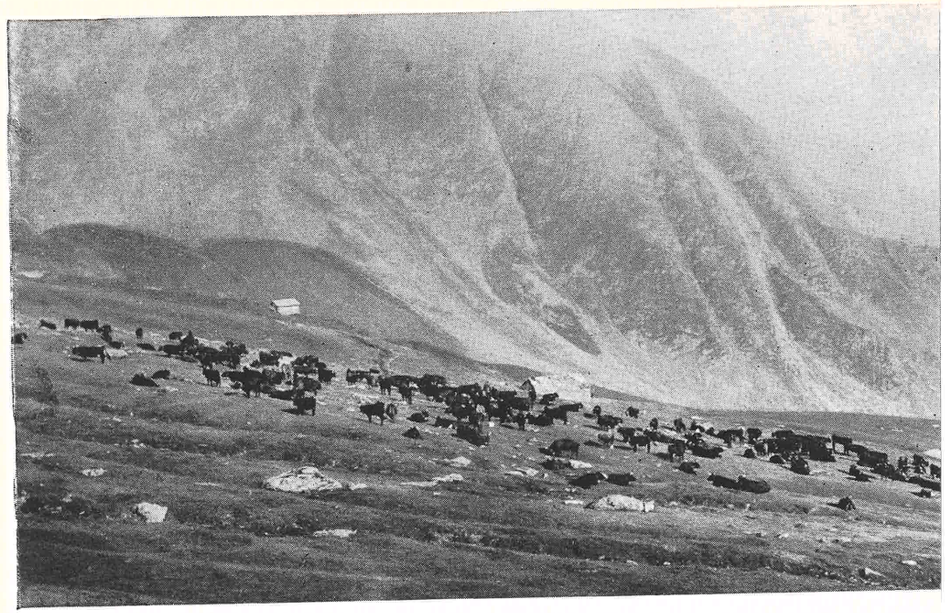

Troupeau sur un pâturage alpestre à 2500 m. d'altitude.
Alpage de la Chaux, Val de Bagnes

les villages, où il pourra encore pacager un certain temps. Dans certaines régions, les animaux remontent aux mayens durant l'hiver pour consommer le foin. En raison de ce système de transhumance, la principale période d'élevage est limitée ; la grande majorité des vaches vêlent dans l'intervalle de temps compris entre novembre et janvier. Ainsi, les veaux peuvent être habitués dès le printemps à pâturer en plaine et aux mayens avant d'être alpés le premier été déjà.

BUT D'ELEVAGE ET TYPE DE LA RACE

Dicté par les conditions naturelles et économiques de son étroite patrie du Valais central, **le but d'élevage est triple ; il vise à l'obtention de hauts rendements en lait, viande et travail.** L'aptitude laitière et beurrière joue un rôle prédominant.

Ce bétail typiquement montagnard possède **une robustesse à toute épreuve, une grande sobriété, une excellente faculté d'adaptation,** ainsi qu'un **remarquable pouvoir d'assimilation des fourrages ligneux,** toutes qua-

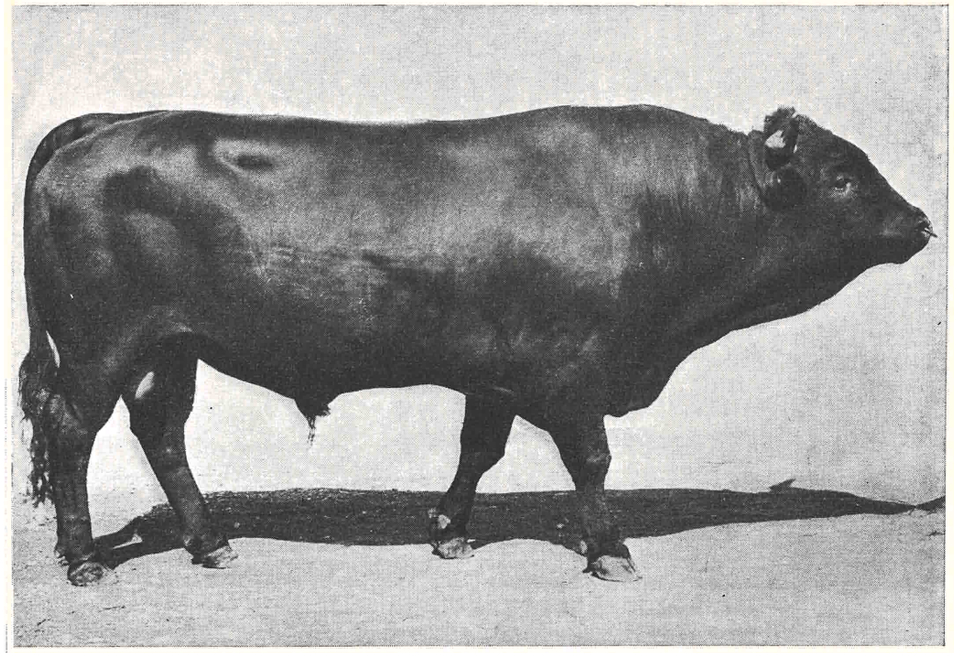

Polo MM 32 Châteauneuf, P. 90

lités requises pour les bovins soumis au régime alimentaire parcimonieux des hautes alpes cristallines et aux rudes conditions de garde de cette région.

Les animaux de la race d'Hérens sont de taille petite à « moyenne », trapus et profonds, avec un corps large et cylindrique. La musculature est bien développée et bien attachée. **L'ossature fine, mais très solide.** La tête est courte et large avec une forte encornure. Le regard est vif et expressif, le chanfrein droit et le mufle large.

La poitrine et les flancs sont profonds. La mamelle est glanduleuse et pourvue de petits trayons. Les membres sont courts et vigoureux avec des articulations sèches et des onglons très durs. Les aplombs sont corrects, l'allure vive et dégagée. **La robe est unie, elle varie du rouge brique au châtain-foncé.** Les muqueuses, les onglons et les pointes de cornes sont ardoisés ou noirs.

L'ancien type Hérens présentait souvent une bande blanche sous le corps, qui s'étendait parfois de la poitrine à l'attache de la queue. Aujourd'hui, les taches blanches ont presque disparu entièrement ; elles ne sont plus admises chez les mâles ; on les tolère chez les femelles, lorsqu'elles sont circonscrites dans le voisinage immédiat de la mamelle.

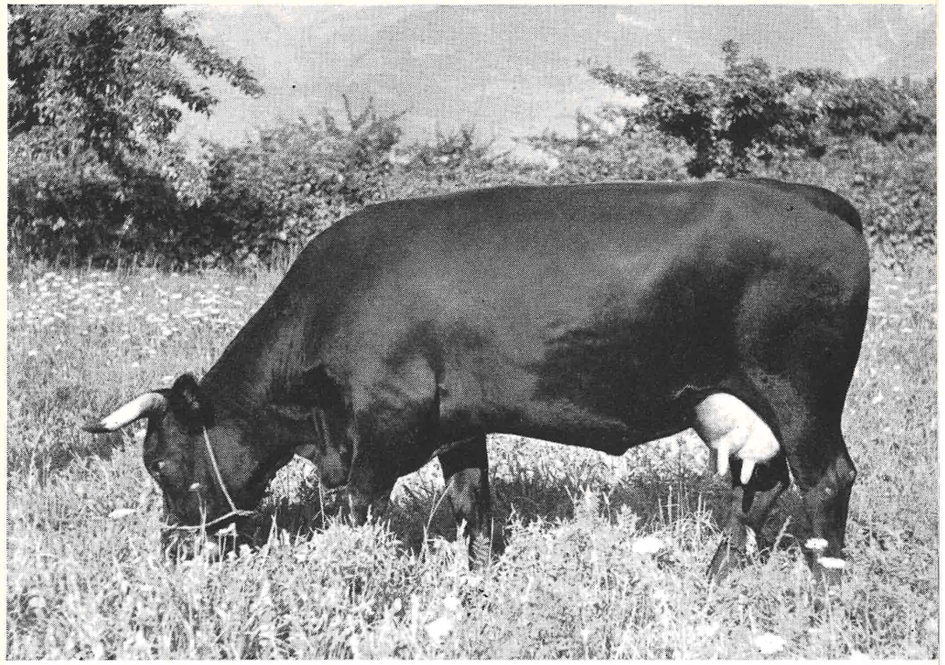

Fany 186 FEH MM 213 Châteauneuf, P. 84 ♀

TAILLE ET POIDS DES ANIMAUX ADULTES :

	Taureaux	vaches
Hauteur au garrot	111-128 cm.	112-124 cm.
Périmètre thoracique	175-190 cm.	170-180 cm.
Poids vif	500-700 kg.	400-550 kg.

APTITUDES GENERALES

Les qualités maîtresses de la race d'Hérens résident dans **sa rusticité et sa résistance remarquable aux maladies.** Supportant aussi bien les intempéries sur les hauts alpages que la chaleur torride de la vallée du Rhône, elle s'adapte admirablement bien aux conditions très diverses du milieu.

Les animaux de la race sont de **merveilleux assimilateurs de fourrages grossiers.** Ils utilisent les pâturages les plus chiches et trouvent à se nourrir où toute autre race perfectionnée se mettrait à péricliter. Dans les régions à climat aride, comme c'est le cas dans le Valais central, les plantes fourragères sèchent rapidement, deviennent ligneuses et moins digestibles.

La longévité et la fécondité des bêtes qui sont soumises durant l'été au régime du pacage sont bonnes. Il n'est pas rare de rencontrer des vaches âgées de 15 ans et ayant mis bas 12 veaux et plus.

Les animaux de la race d'Hérens sont dotés **d'un tempérament extrêmement vif et belliqueux,** comme en témoignent les combats auxquels se livrent les vaches les plus vigoureuses lors de la montée à l'alpage. La bête victorieuse, successivement de toutes ses rivales, devient la reine et affirme sa suprématie sur le troupeau pendant la durée de l'estivage. La reine jouit d'un certain avantage sur ses compagnes ; elle se réserve notamment les meilleures parcelles du pâturage. Cette habitude de lutter correspond à un instinct primitif profondément ancré dans la race.

APTITUDES PRODUCTRICES

1. **Lait.**

La production laitière joue le principal rôle économique dans le cadre de l'élevage combiné. Les épreuves officielles de productivité laitière, dont l'application dans la zone d'élevage de la race d'Hérens est rendue difficile à cause du régime de la petite exploitation et du système de transhumance

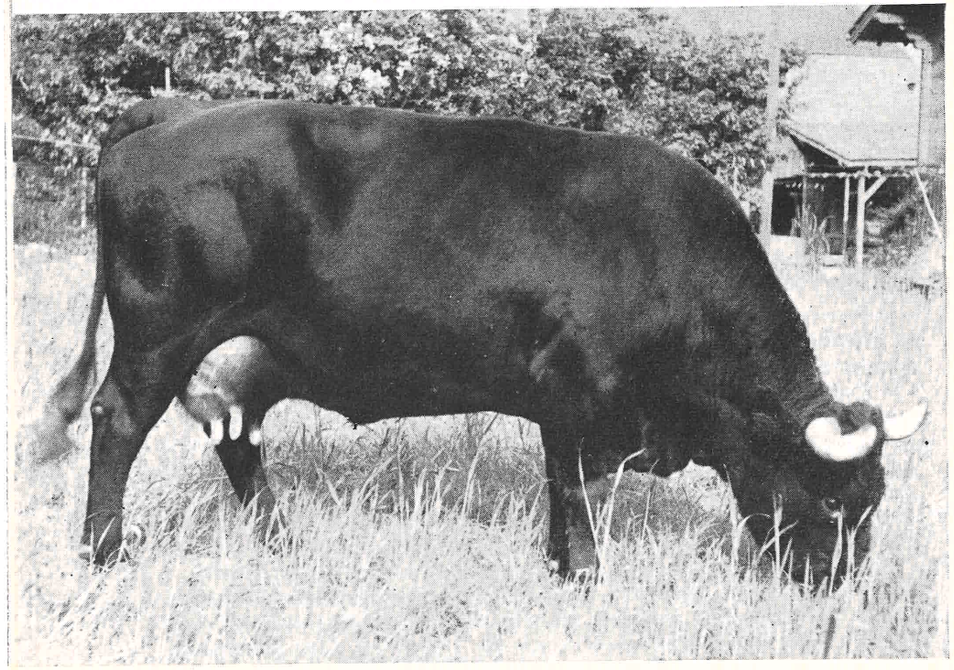

Ferquaz 783 SEV MM 135 Saxon, P. 90, ♀ âgée de 11 ans

du bétail, ont été organisées dès 1919 par le Département de l'Agriculture du Canton du Valais et fournissent de précieuses indications à ce sujet. Le rendement moyen pendant 300 jours de traite calculé sur la base de 4088 contrôles effectués au cours de la période de 1943 à 1953 atteint : **2847 kg. de lait et 105 kg. de graisse, soit une teneur en matière grasse de 3,69 %.** Près de la moitié de ces 4088 épreuves se rapporte à des premières et deuxièmes lactations, c'est-à-dire à la production de jeunes vaches dont l'aptitude laitière n'est pas encore parvenue à son complet épanouissement.

D'autre part, ces rendements sont obtenus presque exclusivement avec les fourrages bruts du pays : l'herbe de pâturage, le foin et le regain. Le 90 % des vaches contrôlées ont passé l'été à une altitude de 1500 à 2700 mètres. **Etant donné les rudes conditions de garde des Alpes peu propices à une production laitière intensive et le format de la race, ces performances laitières peuvent être considérées comme bonnes.**

L'augmentation de la production laitière et du poids vif des animaux soumis au contrôle laitier est mise en évidence par le tableau suivant :

	Nombre de vaches contrôlées	Rendement en 300 jours Lait Kg.	Graisse Kg.	Graisse %	Poids vif Kg.
1922	235	2196	—	—	—
1927	114	2446	—	—	396
1932	232	2552	92	3.64	407
1937	169	2745	99	3.62	421
1942	178	2718	97	3.65	431
1947	412	2776	101	3.64	434
1952	432	2977	109	3.66	454
1953	420	2954	109	3.68	450

L'accroissement moyen obtenu au cours de ces 20 dernières années atteint donc 400 kg. de lait par tête et par an. Ces résultats prouvent que l'aptitude laitière de la race d'Hérens s'est nettement améliorée depuis 3 décennies. Les rendements des meilleures vaches laitières dépassent les 4000 kg. par année. Le taux butyreux, qui n'a pas progressé dans la même proportion, atteint 3,65 à 3,70 %. Mais un bon nombre de vaches produisent un lait dont la teneur en matière grasse dépasse le 4 %. Plusieurs excellentes performances laitières et beurrières réalisées entre 1950 et 1953 sont consignées dans le tableau ci-dessous :

Reinette	744 ST	VI b	4719	183	3,87
Blitz	822 CM	IV a	4446	159	3,57
Diana	787 SEV	III a	4431	167	3,76
Lion	766 SMO	V b	4425	172	3,89
Dragon	585 SEV	VII c	4382	177	4,03
Marmotte	1022 SHS	VIII b	4329	166	3,85
Lionne	442 SR	VI c	4293	174	4,00
Citron	367 GG	III b	4151	163	3,92
Tzatagne	946 SSV	II b	4062	168	4,13
Carnot	632 SAR	V a	4021	178	4,43

2. **Viande**

Les animaux de la race d'Hérens possèdent **une excellente aptitude à l'engraissement.** Bien nourris, ils s'engraissent rapidement et fournissent **une viande fine et persillée,** qui est fort appréciée pour sa saveur. L'augmentation journalière du poids vif atteint en moyenne environ 700 gr. chez les génisses. L'engraissement des bœufs ne se pratique pas dans la zone d'élevage de la race d'Hérens. Le rendement à l'abatage des sujets bien engraissés est le suivant :

	Age	Poids vif	Rendement à l'abatage
Veaux	2 mois	70- 80 kg.	60-62 %
Génisses	2-3 ans	350-450 kg.	52-55 %
Jeunes vaches	3-6 ans	450-550 kg.	51-54 %
Taureaux	1 ½-2 ans	350-450 kg.	53-56 %

Violette 155 FEH MM 11 Fey, P. 88 Ⓔ Ⓔ Ⓔ âgée de 11 ans
1949/50 3 a 3269 kg. lait 128 kg. graisse 3,90 %
1950/51 4 b 3368 kg. lait 160 kg. graisse 4,76 %
1951/52 5 a 3690 kg. lait 142 kg. graisse 3,83 %

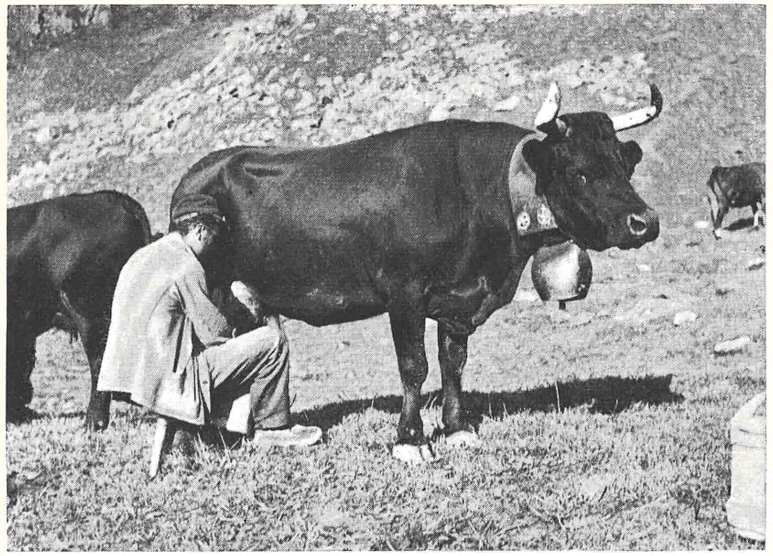

Traite en plein air sur l'alpage de Sery, Val de Bagnes

La relation entre la viande et les os est très favorable chez la race d'Hérens, en raison de la finesse de son squelette. Il ressort de nombreux contrôles effectués par des experts en bétail de boucherie que la proportion de viande désossée est de 4-5 % plus élevée chez la race d'Hérens que dans les autres races bovines suisses.

La viande du bétail d'Hérens y compris celle des taureaux se prête bien à la fabrication de certaines spécialités de charcuterie et en particulier à la préparation de la viande séchée.

3. **Travail.**

Grâce à leur vigueur, à la solidité de leur charpente et à la vivacité de leur tempérament, les sujets de cette race, habitués à l'effort en haute montagne, se prêtent bien au travail. La dureté de leurs onglons les favorise dans cette fonction particulière.

ORGANISATION DE L'ELEVAGE

La petite exploitation avec en moyenne 3 à 4 bovins et le système pastoral sont les traits dominants de la zone d'élevage de la race d'Hérens. En raison de ce régime, l'amélioration du bétail se heurte à de grandes difficultés auxquelles les éleveurs ont su parer dans une certaine mesure en créant

des syndicats d'élevage. Ces groupements au nombre de 67 aujourd'hui comprennent 3500 éleveurs possédant au total plus de 6700 animaux admis au Herd-Book. Disséminés dans toute l'aire d'expansion de la race, ces syndicats sont groupés en une solide Fédération fondée en 1915, la **Fédération suisse des syndicats d'élevage de la race d'Hérens,** avec siège à Châteauneuf, Sion.

C'est à cette dernière qu'incombent la direction de l'élevage et la défense des intérêts des éleveurs de la race d'Hérens sur le plan cantonal et fédéral. Dans le but de promouvoir l'amélioration de la race et de favoriser l'écoulement du bétail d'élevage, elle assume diverses tâches dont les principales sont les suivantes : exécution du contrôle laitier-beurrier, organisation chaque année d'un marché-concours central de taureaux à Sion, organisation des concours de famille pour les géniteurs de valeur. La Fédération s'occupe également de l'exportation du bétail de rente et d'élevage ainsi que de la lutte contre les maladies épizootiques.

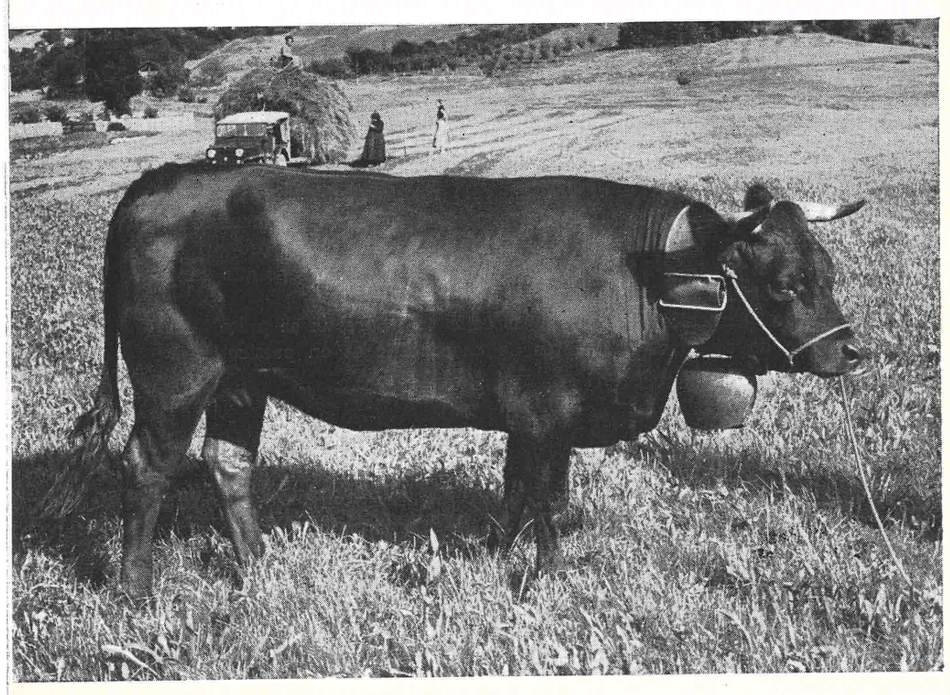

Génisse Reinette 428 GG, MM 188 Grône, P. 81
Excellent type de boucherie

Troupeau sur l'alpage de Zanfleuron, à 2500 m. d'altitude

La création du **Herd-Book de la race d'Hérens,** avec siège à Châteauneuf, remonte à 1920, année où furent introduits en Valais la marque métallique d'origine et le certificat fédéral d'ascendance.

Placé sous la haute surveillance de la Confédération, le service du Herd-Bock est chargé de l'inspection des registres généalogiques des syndicats d'élevage, de la fourniture des marques métalliques d'origine, de l'émission des certificats d'ascendance et de productivité ainsi que de l'enregistrement central de toutes les données zootechniques relatives aux reproducteurs de qualité. Par l'analyse de ces annotations, le Service du Herd-Book s'efforce d'apprécier la valeur héréditaire des géniteurs d'élite et de dépister les meilleures souches et lignées de la race. Les résultats de ces recherches font l'objet de publications qui fournissent de précieux renseignements aux syndicats et aux éleveurs.

L'admission des animaux au Herd-Book s'effectue sur la base du pointage attribué par un jury cantonal lors des concours annuels. A cette occasion, un numéro de contrôle avec initiales différentes pour chaque syndicat est brûlé à la corne des femelles immatriculées.

Les conditions d'admission des reproducteurs au Herd-Book ont été rendues plus sévères au fur et à mesure de l'évolution de l'élevage. Actuellement, le pointage minimum requis pour les taureaux est fixé à 80 points. En outre, à partir de 1933, le Herd-Book a été fermé du côté masculin, les sujets

mâles non munis de la marque métallique d'origine n'entrant plus en ligne de compte comme reproducteurs. Dès 1953, seuls les taureaux dont la mère ou les deux grand'mères ont obtenu le signe de productivité laitière, peuvent être admis au Herd-Book. De plus, ils doivent être indemnes de Bang et provenir de troupeaux exempts de tuberculose.

Du côté féminin, le Herd-Book demeure encore ouvert. Les femelles sans ascendance peuvent être admises dans les registres généalogiques, à condition d'être suffisamment qualifiées dans leur conformation. Le pointage minimum exigé aujourd'hui est de 77 points pour les sujets avec MM et 79 points pour les animaux sans ascendance.

Le tableau suivant renseigne sur le développement de l'élevage coopératif et du Herd-Book de la race d'Hérens, au courant de ces 30 dernières années :

Année	Nombre de syndicats	Nombre d'éleveurs	Animaux inscrits au Herd-Book Total	dont avec orig. Nombre	%	Descendants marqués
1923	30	748	1271	—	—	112
1928	37	1085	2064	209	10	454
1933	49	1923	4429	993	22	1052
1938	60	2580	6595	2551	39	1350
1943	60	2757	6468	2910	45	969
1948	60	3056	6203	3292	53	1585
1953	67	3512	6718	4068	60	1238

Grâce à l'aide des pouvoirs publics, la lutte contre les épizooties a réalisé de grands progrès au cours de cette dernière décennie. Les mesures rigoureuses de police sanitaire et les vaccinations préventives effectuées dans les régions menacées ont permis depuis longtemps de préserver le cheptel bovin suisse de la fièvre aphteuse. Dès 1945, la lutte contre la tuberculose bovine a été organisée systématiquement par commune ou région, en procédant à l'élimination non seulement des animaux présentant des lésions tuberculeuses ouvertes, mais de tous ceux réagissant positivement à la tuberculine (épreuve intradermique). Grâce à ce procédé d'assainissement, actuellement, **le troupeau de la race d'Hérens est entièrement indemne de tuberculose,** à l'exception du cheptel d'une seule commune qui sera prochainement assaini.

Récemment, une méthode analogue a été adoptée pour combattre efficacement l'avortement épizootique (Bacille de Bang).

Combat de reines lors de la montée à l'alpage